

2024_n°1_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante FEG pour la formation **M1 Gestion de Production, Logistique, achats (GPLA)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

GODÉ Cécile, Professeure des Universités, co-responsable du M1 GPLA

Membres:

- KEH Pauline, Maîtresse de conférences, co-responsable du M1 GPLA
- KACIOUI-MAURIN Elodie
- LAZZERI Jennifer
- HABIB Johanna
- FABBR-COSTES Nathalie
- BRION Sébastien
- HANAN Audrey

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



2024_n°2_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **DPEC – PARCOURS AIC** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- Rosette NICOLAÏ, Directrice de la FUP AIC

Membres:

- Frédéric BRUSCHI, Intervenant professionnel
- Fabrice DENISE, PAST (PR)

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



2024_n°3_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master Comptabilité Contrôle Audit (CCA)** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

Nadine Ricci-Xella, Responsable master CCA

Membres:

- Nesrine Ben Ismail, MCF06
- Sébastien Layani, PRAG

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



2024_n°4_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante FEG pour la formation **MASTER CGAO** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- BRULHART Franck, Professeur, AMU, resp. Master CGAO

Membres:

- GAMBINI Ian, Maitre de conférences, AMU
- VIEU Marion, Maitresse de conférences, AMU

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

Président d'Aix-Marseille Université

Eric BERTON



2024_n°5_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Economie du Droit** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- GENTIER Antoine, Professeur des Universités

Membres:

- **RUBIO Nathalie**, Maitresse de Conférences
- GARELLO Pierre, Professeur des Universités

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



2024_n°6_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Economie de l'Entreprise et des Marchés** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- BOUGI Gilbert, Maître de conférences

Membres:

- **RYCHEN Frédéric**, Maître de conférences
- Rubio Nathalie, Maîtresse de conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

President d'Aix-Marseille Université



2024_n°7_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante FEG pour la formation MASTER FINANCE est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- LEBOEUF Gael, MCF, Responsable du M1

Membres:

- GIALDINI Laurence, MCF, Responsbale du M2 GP
- **LECOURT Christelle**, PR, Responsbale du M2 R2FD
- JEANNICOT Karine, PR, Responsbale du M2 FEIF
- BOURLES Renaud, PR, Responsbale du M2 MOFI

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

Président d'Aix-Marseille Université



2024_n°8_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Gestion des Territoires et Développement Local parcours gestion durable des territoires de montagne** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

HIRCZAK Maud, Maitresse de conférences- FEG

Membres:

- MARSEILLE Lise, Professeur agrégée-FSS
- TALON Brigitte, Maitresse de conférences- OSU Pythéas

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



2024_n°9_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation Master 1 Gestion des Ressources Humaines est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- CHOPIN Frédérique, Maître de conférences en droit privé, FEG, AMU

Membre:

CHAKOR Tarik, Maître de conférences en sciences de gestion, FEG, AMU **GASTALDI Lise**

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



 $2024_n°10_CommRecrutMaster_FEG$

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation Master 1 Management et Commerce International est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- CALLANDRET Elisabeth, Maître de conférences

Membres:

- ROLLET Anne, Maître de conférences
- CHAIGNE Claudia, vacataire, co-responsable du Master 1
- MAGNOULOUX Hervé, Maître de conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



2024_n°11_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'économie et de gestion d'Aix-Marseille pour la formation **Master 1 Management de l'innovation** est composée comme suit :

Présidente :

- MAUS Amandine, Maitresse de conférences

Membres:

- **DEGORRE Aline**, Maitresse de conférences
- FONS Cendrine, Maitresse de conférences
- AMABILE Serge, Professeur des universités

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



2024_n°12_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4;

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2023/2024, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **FEG** pour la formation **Master MIAGE** (**Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises**) est composée comme suit :

Président :

 M. Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI, MCF, responsable pédagogique du Master MIAGE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Gestion parcours MIAGE

Membres:

- **M. Sébastien FOURNIER,** PR, responsable pédagogique du M1 MIAGE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- M. Adrian-Gabriel CHIFU, MCF, responsable pédagogique du M2 MIAGE parcours 2ID, intervenant en Master MIAGE
- M. Jean CAUSSANEL, MCF, responsable pédagogique du M2 MIAGE parcours ISIE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Gestion parcours MIAGE
- M. Serge AMABILE, PR, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- Mme Corine CAUVET-LEGRAND, PR, intervenante en L3 Gestion parcours MIAGE
- M. Nicola OLIVETTI, PR, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **Mme Annie POURRIERE,** PRAG, intervenante en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE ainsi qu'en L3 Gestion parcours MIAGE
- Mme Monique ROLBERT, MCF, intervenant en L3 Gestion parcours MIAGE
- M. Etienne THUILLIER, MCF, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **Mme Lucile TORRES-GERARDIN,** MCF, intervenante en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

Président d'Aix-Marseille Université

Eric BERTON



2024_n°13_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante Faculté d'Economie et de Gestion pour la formation **Master Mode** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- Fabienne CHAMEROY, Maitre de conférences

Membres:

- Valérie Larmet, Maitre de conférences
- Gilbert Bougi, Maitre de conférences

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



2024_n°14_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **Faculté d'Economie et de Gestion** pour la formation **Master Econométrie et Statistique** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- Eva Raiber, Maîtresse de conférences

Membres:

- Tanguy van Ypersele, Professeur des universités
- Pierre Michel, Maître de conférences
- Charles Gottlieb
- Céline Polly
- Habiba Djebbari
- Karine Gente
- Marco Fagoni

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024



2024_n°15_CommRecrutMaster_FEG

Arrêté de composition Commission de recrutement en Master 1

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

A partir de l'année universitaire 2024-2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **Faculté d'Economie et de Gestion** pour la formation **Master Economie** est composée comme suit :

Président/ Présidente :

- Eva Raiber, Maîtresse de conférences

Membres:

- Tanguy van Ypersele, Professeur des universités
- Karine Gente, Professeure des universités
- Céline POILLY
- Charles GOTTLIEB
- Habiba DJEBBARI
- Marco FONGONI
- Pierre Michel
- Lorenzo ROTUNNO

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15/05/2024

Président d'Aix-Marseille Université

Eric BERTON